



## **L'aveuglement des exportateurs laitiers français et européens sur le TAFTA**

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), Solidarité, 25 avril 2015

Lors du récent colloque organisé par Saf agr'Idées sur l'impact du TAFTA (Traité transatlantique UE-Etats-Unis) pour la filière laitière européenne, et notamment française, Gérard Calbrix, économiste d'ATLA (Association française de la transformation laitière) a affirmé que le TAFTA était une *"opportunité pour l'Union européenne, compte tenu du potentiel à l'export qu'il représente"* tandis que *"La filière laitière américaine a raison de craindre le Ttip car elle n'a rien à en attendre de bénéfique"*<sup>1</sup>.

Ce n'est pas le point de vue de Jaime Castaneda, Président de la Fédération nationale des producteurs laitiers des Etats-Unis (EU) (NMPF), qui a déclaré lors d'une audition le 18 mars 2015 à la Chambre des Représentants : *"Un accord commercial complet supprimera les nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires qui freinent l'accès au marché des produits laitiers des EU... Nous croyons fermement que le TTIP offre une véritable opportunité pour étendre les exportations laitières des EU et mettre fin à l'important déficit commercial actuel... La NMPF pense qu'il y a là une opportunité en or pour les exportations laitières des EU"*<sup>2</sup>.

Deux ans plus tôt le même Président déclarait que *"Les barrières commerciales font de l'Europe un lieu difficile pour les exportateurs de produits laitiers des Etats-Unis pour faire des affaires, alors que les Etats-Unis sont relativement ouverts aux produits laitiers de l'UE... Les droits de douane de l'UE sont en moyenne trois fois supérieurs à ceux des États-Unis"*<sup>3</sup>.

De son côté le Conseil des exportations laitières des EU a fait en février 2015 une enquête dans l'UE pour évaluer l'impact de la fin des quotas laitiers. Elle a constaté que de nombreux producteurs étaient désabusés par la baisse des prix intervenue depuis le second semestre 2014, certains réclamant des interventions de la Commission européenne sur le marché voire le maintien des quotas laitiers. Elle souligne que, face à la mondialisation croissante du marché des produits laitiers, *"Les producteurs et transformateurs de lait de l'UE font face à des réglementations sur l'environnement plus restrictives que leurs partenaires des EU et qu'ils sont à la traîne pour développer des outils comme les marchés à terme pour réduire la volatilité des prix"*<sup>4</sup>. Ils n'ont surtout pas le mécanisme de garantie de marge sur le coût de l'alimentation des vaches laitières instaurée depuis janvier 2015.

On sait que les Irlandais ont les projets les plus ambitieux pour gagner des parts de marché après la fin des quotas, avec un objectif de hausse des 50% des exportations d'ici 2020, le marché des EU étant particulièrement visé. En même temps les Irlandais redoutent la concurrence des EU parce que, pour l'Association des agriculteurs irlandais (IFA), : *"Pour la poudre de lait écrémé, la poudre grasse, le beurre et le fromage cheddar, les prix sont parfois*

---

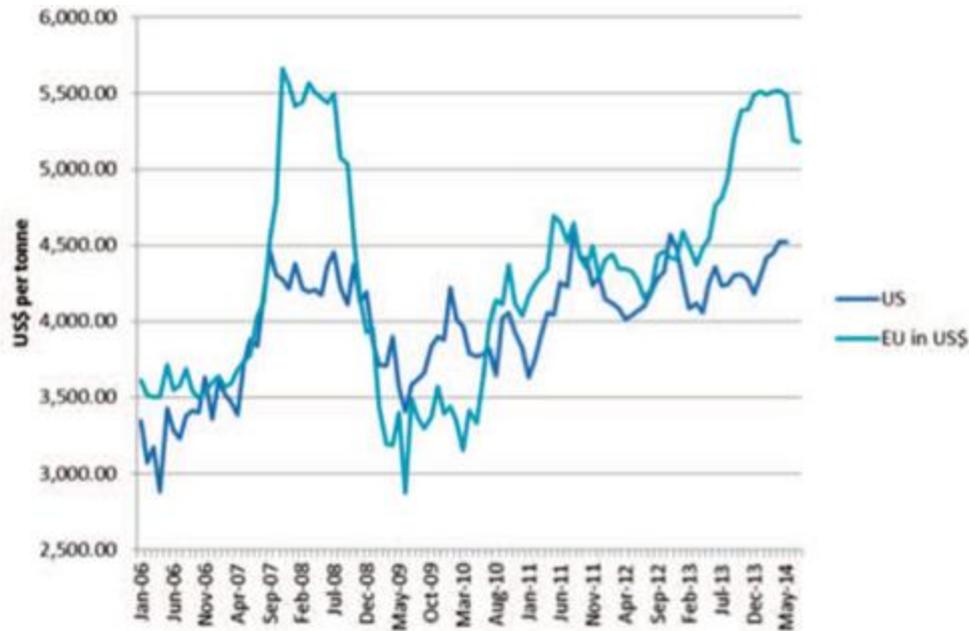
<sup>1</sup> <http://www.agrisalon.com/actualites/2015/04/22/une-chance-pour-exporter-encore-plus-de-produits-laitiers-francais>

<sup>2</sup> <http://www.nmpf.org/latest-news/press-releases/mar-2015/nmpf-congress-favorable-trade-deals-needed-sustain-recent-dairy>

<sup>3</sup> <http://blog.usdec.org/usdairyexporter/no-room-for-half-measures-in-ttip>

<sup>4</sup> <http://www.dairyherd.com/news/usdec-forecasts-likely-impact-eu-milk-quota-removal>

tels que les exportations laitières des EU seraient compétitives sur le marché de l'UE avec un droit de douane limité ou nul"<sup>5</sup>. L'IFA présente un graphique à l'appui comparant les prix du fromage des EU et de l'UE en dollars de janvier 2006 à mai 2014, où l'on voit que les prix des EU ont été plus souvent inférieurs à ceux de l'UE.



L'IFA reconnaît en effet que "Le secteur laitier américain sera un concurrent avec lequel il va falloir compter à l'avenir sur les marchés laitiers mondiaux. En 2014, les exportations américaines ont représenté près de 20% de la production totale de lait. Les exportations américaines sont aidées financièrement par le programme "Les coopératives travaillent ensemble" (CWT), à partir d'un prélèvement de 4 cents par livre<sup>6</sup>. De 2009 à 2014, les exportations américaines de poudre maigre ont plus que doublé (de 249 000 à 546 000 tonnes), celles de beurre sont passées de 22 000 à près de 60 000 tonnes, tandis que les exportations de fromage ont augmenté de 108 000 à 369 000 tonnes".

De fait les exportations de produits laitiers des EU sont loin d'être ridicules puisqu'elles ont été en 2014 de 1,762 millions de tonnes (Mt) pour 5,566 milliards de \$ (Md\$), dont de 371 500 t de fromages pour 1,715 Md\$. Même si l'on est bien loin des 4,523 Mt de l'U28 pour 13,027 M€ (17,311 Md\$) en 2014, dont 721 000 t de fromages pour 3,6 Md€ (4,784 Md\$). Et surtout si l'on compare les échanges de produits laitiers entre l'UE et les EU (y compris lactose et caséine) : l'UE y a exporté 149 382 t pour 945 M€ et en a importé seulement 16 027 t pour 41 M€ (valeur FAB des EU), soit un excédent de 907,7 M€. 82% des exportations de l'UE ont porté sur les fromages (120 017 t pour 779 M€) contre 60% de celles des EU (6 894 t pour 22,6 M€).

Gérard Calbrix est particulièrement mal informé, et fait beaucoup de tort aux éleveurs laitiers européens, en déclarant que : "A ce jour, les droits de douane appliqués aux produits laitiers

<sup>5</sup> <http://www.ifa.ie/wp-content/uploads/2015/03/IFA-TTIP-Document-Final-March-2015.pdf>

<sup>6</sup> Ce programme, indépendant du gouvernement, qui couvre les 70% de part de marché du lait qui est collecté par les coopératives, a permis de subventionner 127 500 tonnes de fromage, poudre grasse et beurre exportés depuis sa création en 2003.

européens à l'entrée du marché américain sont supérieurs à 80 %. Aussi, en les ramenant à zéro, ils seront bien meilleur marché tandis que les produits américains exportés vers l'Union européenne seront toujours aussi peu attrayants". La réalité est très fortement inférieure puisque le droit de douane (DD) moyen rapporté à la valeur CAF a été de 8,10%, allant de 7,55% sur les importations venues de France à 11,40% sur celles venues du Danemark (tableau 1). Toutefois la valeur taxée est inférieure à la valeur CAF et le DD rapportée la valeur taxée a été de 12,09%. Ceci soit parce qu'une partie des importations bénéficient de contingents tarifaires (CT) à DD nul ou réduit, soit parce que les importations de fromage de brebis sont détaxées. Ce n'est pas le cas toutefois du Roquefort mais ses DD sur les 226 t importées pour une valeur CAF de 3,642 M\$ (soit un prix CAF de 16 115 \$/t) n'ont été que de 49 000 \$ soit de 1,35% AV. L'Italie devance la France pour les exportations vers les EU (28 734 t pour 310 M\$ contre 25 045 t pour 216 M\$). Ceci parce que ses fromages sont nettement plus valorisés que ceux soit de France – 27 936 t pour 235 M\$, soit à 8 402 \$/t, contre 22 508 t pour 155 M\$, soit à 6 862 \$/t – et ceci parce que ses exportations de fromages de brebis (11 775 t pour 129 M\$, soit un prix CAF de 10 955 \$) représentent 41% du tonnage total pour 57% de la valeur CAF totale. Comme les fromages de brebis sont détaxées l'Italie paie bien moins de DD que la France le taux de DD sur la valeur taxée est nettement supérieure pour les autres fromages et pour l'ensemble des produits laitiers exportés.

Tableau 1 – Valeur CAF et DD des EU sur les importations de produits laitiers de l'UE en 2014

En 1000 \$	UE28	Italie	France	Pays-Bas	Irlande	RU	Danemark	Allemagne
Valeur FAB UE	1090613	309979	215548	106098	75098	64342	60501	48328
De FAB à CAF	41000	13041	8036	2815	2901	2313	2286	1741
Valeur CAF US	1131613	323020	223584	108913	77999	66655	62787	50069
Droits calculés	91628	26215	16870	11211	8560	7354	7156	4408
Valeur CAF + DD	1223241	349235	240454	120124	86559	73909	69943	54477
DD calculés/valeur CAF	8,10%	8,12%	7,55%	10,29%	10,97%	11,03%	11,40%	8,80%
Valeur taxée	757751	184447	204644	104453	75098	64292	60500	46003
DD calculés/valeur taxée	12,09%	14,21%	8,24%	10,73%	11,40%	11,44%	11,83%	9,58%
Tonnes	137601	28734	25045	16481	12678	7035	8657	8638
Prix CAF en \$/t	8224	11242	8927	6608	6152	9475	7253	5796

Source : <http://dataweb.usitc.gov/>

Par contre les DD de l'UE ayant frappé les importations de produits laitiers des EU en 2014 sont très supérieurs aux DD des EU. Comme la quasi-totalité des DD de l'UE sur les produits laitiers sont spécifiques, il faut calculer leur équivalent *ad valorem* (EAV) en rapportant le montant des DD à la valeur CAF des importations. Ce DD a été en 2014 de 53% sur le principal produit importé par l'UE, le fromage cheddar (code 04069021 pour le TARIC et 04069010 pour l'USITC) soit 6 701 t pour 21 M€ avec un DD de 1 671 €/t (11,2 M€ au total), du moins si ces importations n'ont pas bénéficié en tout ou partie (ce qu'on ne peut savoir) du contingent tarifaire (CT) pour tous les pays tiers de 15 005 t avec un DD limité à 210 €/t<sup>7</sup>. Sur les 58,6 t de fromage frais (code 04061020) le DD EAV est de 58%, ici encore s'il n'a pas fait partie du CT tous pays tiers de 5 360 t au DD de 130 €/t. Seules les 59,4 t de fromage au code 04063090 ont payé un DD de 2150 €/t, soit un EAV de 34,6% si elles ne faisaient pas partie du même CT de 5 360 t au DD de 130 €/t. Les 1 286 t de beurre (code 04051019) ont payé un DD de 1896 €/t, soit un EAV de 57,3%, ici aussi si elles n'ont pas fait partie du CT tous pays tiers de 11 360 t au DD de 948 €/t (EAV de 28,6%). Les 1 080 t de beurre déshydraté (code 04059010 et 04059090) ont payé un DD EAV de 72,9%, sauf si partie du CT de 11 360 t.

Ayant participé depuis 2012 au Groupe consultatif de la Commission européenne sur les aspects internationaux de la PAC (au titre de l'ONG Solidarité), j'ai été très étonné de constater la totale insensibilité et méconnaissance du COPA-COGECA – les confédérations

<sup>7</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1335>

de l'UE des syndicats agricoles majoritaires et des coopératives – et des représentants des industries agro-alimentaires privées sur les menaces du TAFTA et du CETA pour l'avenir des agriculteurs européens mais j'ai fini par comprendre. D'une part le COPA-COGECA privilégie les intérêts commerciaux des coopératives à ceux des agriculteurs parce que la plupart des présidents des fédérations nationales de syndicats agricoles ont en même temps une casquette d'administrateur ou de président des fédérations nationales de coopératives et, d'autre part, ce ne sont pas les coopératives et les industries agrolimentaires privées qui importent mais les centrales d'achat des hypermarchés. Donc leur appréciation est uniquement fondée sur les gains de parts de marché à l'exportation – en l'occurrence si les EU et le Canada abaissent ou suppriment leurs DD – et ne prend pas en compte les pertes sur le marché intérieur de l'UE.

On le voit les DD de l'UE sur les produits laitiers, hors CT, sont infiniment supérieurs à ceux des EU et l'UE a donc tout à perdre à la suppression des DD de part et d'autre de l'Atlantique.

D'autant que, avec le nouveau Farm Bill de 2014, en vigueur depuis janvier 2015, selon André Pflimlin *"Le nouveau dispositif de garantie de marge sur coût alimentaire... est ouvert à tous les producteurs, quelle que soit la taille du troupeau. Et il constitue un véritable filet de sécurité puisqu'il sera appliqué quel que soit le niveau du prix mondial des produits laitiers. Face aux Américains, aux Néo-zélandais, voire aux Australiens, les Européens seront particulièrement démunis. En adoptant la réforme de la Pac de 2014/2020, l'Union européenne a opté pour une libéralisation de la production laitière sans maintien de filet de sécurité"*<sup>8</sup>. Selon lui *"la libéralisation de la production laitière en Europe risque de provoquer une baisse des prix fatale pour de nombreux producteurs. Elle provoquera même une crise comparable à celle de 2009. Et les éleveurs européens seront les moins armés pour y résister, les Irlandais exceptés. L'île a en effet les moyens de produire du lait à 150 € la tonne pour un prix d'intervention de 215 €/t"*. On a vu cependant que les Irlandais eux-mêmes sont très inquiets.

Ce que confirme Daniel-Mercier Gouin, spécialiste canadien des marchés laitiers : *"Désormais l'Etat intervient si la marge (sur coût d'alimentation) descend en dessous de 4\$ des 100 livres de lait (0,07€/litre)... Quel est le risque pour les marchés mondiaux si les producteurs US sont couverts sur leurs marges, et qu'il n'existe pas d'outil pour diminuer l'offre en cas de baisse des prix ? Les Etats-Unis sont maintenant un exportateur net. En cas de baisse des prix mondiaux, s'il n'y a pas d'ajustement de l'offre américaine, dans le cas où les exploitations laitières s'assurent à des niveaux qui leur permettent de résister à une crise, il n'y aura donc pas d'ajustement des exportations américaines. Ils continueront à produire quel que soit le prix"*<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> <http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/a-200-t-les-usa-et-la-nouvelle-zelande-resistant-pas-l-union-europeenne-1142-103980.html>

<sup>9</sup> <http://www.aveniragricole.net/011-16451-D-M-Gouin-l-effet-incertain-du-Farm-bill-laitier.html>